

VILLE DE PANAZOL - HAUTE-VIENNE

ARRÊTÉ 2023-270 PERMANENT MODIFIANT LA RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES VÉHICULES ET INSTAURANT UN SENS UNIQUE DE CIRCULATION "RUE LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR"

Le Maire de la commune de PANAZOL.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;
- Vu le code de la route, et notamment ses articles R110-2, R411-25, R412-26 et R412-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié, et l'instruction interministérielle de la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977;
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures utiles dans l'intérêt du public et de la commodité de passage sur l'ensemble des voies et places publiques à l'intérieure de la Commune ainsi que de règlementer la circulation et le stationnement des véhicules;
- Considérant qu'il convient de réglementer, pour des raisons de sécurité, le débouché de la rue de la Laïcité sur la rue de l'Égalité ;

ARRÊTE:

<u>Article 1er:</u> Un SENS UNIQUE de circulation est instauré sur le tronçon de la rue Léopold Sédar Senghor compris entre les numéros postaux 13 et 23 (inclus), en direction de la rue Gustave Flaubert, conformément au plan ci-annexé.

Article 2 : Les règles de circulation définies à l'article 1 du présent arrêté sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Conformément aux articles R421-1 et suivants du code de Justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

<u>Article 4</u>: Madame la Directrice Générale des Services de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

FAIT à PANAZOL, le 17 novembre 2023

Tablen DOUCET

Publié en Mairie le 2 4 NOV. 2023

ANNEXE À L'ARRÊTÉ 2023-270 PERMANENT MODIFIANT LA RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES VÉHICULES ET INSTAURANT UN SENS UNIQUE DE CIRCULATION "RUE LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR"

